CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. GERARD GAZAY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Février 2018

OBJET: Provence Tourisme: mission de préfiguration de "MP2019 gastronomie".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à Provence Tourisme, au titre de 2018, une subvention de 200 000 €pour la mise en œuvre de la mission de préfiguration du projet « Marseille Provence 2019 gastronomie »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type prévue à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité Mme MILON ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée